

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

FIRST ORDINARY SESSION

Fourteenth Sitting - 3rd September 1949 Doc. 64

DRAFT RECOMMENDATIONS
TO THE COMMITTEE OF MINISTERS

relating to the rôle of the Council of Europe in the economic field, taking account, in accordance with Articles 1 (c) and 23 (b) of the Statute, of existing international organisations

TEXT OF THE REPORT AS AMENDED¹

by the Assembly on 2nd and 3rd September

PREAMBLE

1. The Consultative Assembly of the Council of Europe, pledging itself to promote a policy of full employment and a rising standard of life, warns the peoples of Europe that millions among us will soon go hungry and unemployed unless we act at once to re-establish the economic equilibrium between Europe and North America.

2. The most urgent task is to pay for the food and raw materials which at present have to be bought in North America. The necessary dollars can only be found if a fresh effort is made on both sides of the Atlantic. The countries of Europe must increase their productivity and reduce their costs and selling prices, so as to adapt themselves to the hard facts of the post-war world. On their side, the U. S. A., which recognises the need for Europe to sell more to them, should encourage these imports by every possible means and in particular by lowering its customs tariffs.

3. The free nations of Europe can do much to save themselves by mutual help. Together with their overseas associates and territories they represent a population which, as regards numbers and skill, is the equal of any other population in the world.

¹ See: Doc. No. 30, Report; Nos. 31 to 56, Amendments and Official Reports Nos. 13, 14, 15.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Quatorzième séance - 3 septembre 1949 Doc. 64

PROPOSITION DE RECOMMANDATION
AU COMITÉ DES MINISTRES

relative au rôle du Conseil de l'Europe dans le domaine économique, compte tenu des organisations internationales existantes, ainsi qu'il est prévu aux articles 1, c et 23, b du Statut

TEXTE AMENDÉ¹

par l'Assemblée les 2 et 3 septembre

PRÉAMBULE

1. L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, se promettant de promouvoir une politique de plein emploi de la main-d'œuvre et d'élévation du niveau de vie, avertit les peuples de l'Europe que des millions d'entre nous seront bientôt réduits à la famine et au chômage à moins que nous ne prenions immédiatement les mesures nécessaires pour rétablir l'équilibre économique entre l'Europe et l'Amérique du Nord.

2. La tâche la plus urgente est de trouver les ressources nécessaires pour payer les produits alimentaires et les matières premières qui doivent actuellement être achetées en Amérique du Nord. Les dollars indispensables ne pourront être trouvés que si, des deux côtés de l'Atlantique, on fait de nouveaux efforts. Les pays de l'Europe doivent augmenter leur productivité et réduire leurs prix de revient et leurs prix de vente afin de s'adapter aux dures réalités du monde d'après-guerre. De leur côté, les Etats-Unis, qui reconnaissent que l'Europe a besoin de leur vendre plus de produits, devraient encourager ses importations par tous les moyens possibles et, en particulier, par l'abaissement de leurs droits de douane.

3. Les nations libres de l'Europe peuvent faire beaucoup pour assurer leur salut en s'entraïdant mutuellement. Avec les peuples associés et ceux de leurs territoires d'outre-mer, elles réunissent une population qui, par son chiffre et par son habileté technique, est l'égale de n'importe quelle population au monde.

¹ Voir : Doc. n° 30, rapport; n°s 31 à 56, amendements et comptes rendus n°s 13, 14 et 15.

If the peoples of Europe are weak to-day, it is because they are divided, but if they have the vision and courage to unite their markets, they can lower their costs and selling prices, sell more to each other and more than recover their lost prosperity.

4. The economic union of free Europe should not create an exclusive trading area. On the contrary, the door would be open to the exchange of goods and services on fair terms with all the world.

5. The realisation of economic union would include the abolition by stages of restrictions on the movement of men, money and goods; the co-ordination of investments of basic industries of agriculture and the gradual harmonising of national legislation in the field of social policy and taxation.

6. This union would include the free circulation of men, goods and capital. It implies the rapid establishment of a multilateral system of payments, leading to the restoration of convertibility of European currencies with one another, subject to the safeguards necessary to enable movements of capital to be controlled during the transitional period.

7. The building up of such a union of free peoples implies central planning, combined with a maximum degree of individual liberty. The central planning must be by consent, and the liberty must be used for the good of all.

I

PROPOSALS FOR ACTION TO BE TAKEN
BY THE MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE
BETWEEN THEMSELVES AND ALSO BETWEEN THE LATTER
AND OTHER NATIONS

The Consultative Assembly requests the Committee of Ministers:

1. To invite the Governments to intensify the spread of economic information through existing channels and at the same time to provide for the Council of Europe itself to take direct action by every available means to make the peoples of Europe aware of the gravity of the peril in which they are living, and of the advantages to themselves of uniting their resources in a common effort to regain solvency and reach a new level of prosperity.

2. To take all practical steps to establish as quickly as possible a multilateral system of pay-

Si, aujourd'hui, les peuples de l'Europe sont faibles, c'est qu'ils sont divisés. S'ils comprennent qu'ils doivent unir leurs marchés et s'ils ont la lucidité et le courage de le faire, ils pourront abaisser leurs prix de revient et de vente, vendre davantage les uns aux autres, et ainsi retrouver, et même accroître, leur prospérité perdue.

4. L'unité économique de l'Europe libre ne doit pas comporter l'établissement d'une zone commerciale fermée. Tout au contraire, elle doit être ouverte aux échanges de marchandises et de services, dans des conditions équitables, avec le monde entier.

5. La réalisation de l'unité économique suppose l'abolition par étapes des entraves apportées aux mouvements des hommes, des devises et des marchandises, la coordination des investissements des industries de base et de l'agriculture, l'harmonisation progressive des législations nationales dans le domaine social et fiscal.

6. Cette unité comporte la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux. Elle implique l'établissement rapide d'un système multilatéral de paiements comportant le rétablissement de la convertibilité des monnaies européennes entre elles, sous réserve des garanties nécessaires pour permettre pendant la période de transition le contrôle des mouvements de capitaux.

7. La constitution de cette union de peuples libres comporte un plan d'ensemble combiné avec le maximum de liberté individuelle. Le plan d'ensemble doit être librement accepté, et la liberté ne doit être utilisée que pour le bien commun.

I

PROPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES À INTERVENIR,
D'UNE PART, ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL
DE L'EUROPE ET, D'AUTRE PART, ENTRE CEUX-CI
ET D'AUTRES NATIONS

L'Assemblée Consultative demande au Comité des Ministres :

1. Tout en invitant les gouvernements à renforcer les moyens d'information économique déjà existants, de faire mettre directement en œuvre par le Conseil de l'Europe tous les moyens disponibles pour faire comprendre aux peuples de l'Europe la gravité du péril dans lequel ils se trouvent actuellement et les avantages qu'ils retireraient de la mise en commun de leurs ressources dans un effort commun pour retrouver leur solvabilité et parvenir à un nouveau degré de prospérité;

2. De prendre toutes mesures pratiques pour établir aussi rapidement que possible un système mul-

ments, including the restoration of the inter-convertibility of European currencies, subject to the safeguards necessary to enable the movement of capital to be controlled during the transitional period.

3. To create permanent machinery for consultation on credit policy between central banks of issue, and for the co-ordination of credit policy.

4. (a) To follow up and extend both the work of O. E. E. C. in liberalising inter-European trade, and all studies now being made in regard to the economic relations of Europe and its overseas associates and territories;

(b) To take all preliminary action for the establishment of a European economic union, which shall retain the preferential systems and economic ties now in existence between certain European nations and the overseas countries and territories associated with them; and to consider their progressive extension to the other Member States of this union;

(c) To study the development of production within the territories of the members of the conference so that their individual import requirements may be met as efficiently as possible from their combined resources;

(d) To study appropriate action for the progressive abolition of the obstacles to the free movement of men and for promoting the widest possible employment of labour in the metropolitan and overseas territories of Member States and of their associates;

(e) To study the conditions under which the investment in their territories of American and other non-European capital could be encouraged;

(f) To extend and develop a system of guaranteed markets;

(g) To call an economic conference, representing themselves and their overseas associates and territories, in order to study the above proposals.

5. To call as soon as possible, industrial conferences representing both employers', workers' and consumers' organisations, as well as government services interested in the main manufacturing and agricultural industries, in order to make concrete proposals to the Assembly on the organisation of these industries and the increase in their productivity in the common interest of Europe.

bilatéral de paiements comportant le rétablissement de la convertibilité des monnaies européennes entre elles, sous réserve des garanties nécessaires pour permettre pendant la période de transition le contrôle des mouvements de capitaux;

3. De créer un organisme permanent chargé d'organiser des consultations entre les banques centrales d'émission sur la politique en matière de crédit et d'assurer la coordination des politiques de crédit;

4. a) De poursuivre et de développer les travaux entrepris par l'O. E. C. E. en vue de libéraliser le commerce intereuropéen, ainsi que toutes études relatives aux relations économiques de l'Europe avec les pays associés et territoires d'outre-mer;

b) De préparer une union économique européenne maintenant les systèmes préférentiels et liens économiques actuellement existant entre certaines nations européennes et leurs pays associés et territoires d'outre-mer et d'envisager leur extension progressive aux autres Membres de cette union;

c) D'étudier l'évolution de la production dans les territoires des nations participant à la Conférence de manière à satisfaire aussi efficacement que possible leurs besoins en matière d'importation, au moyen de leurs ressources réunies;

d) D'étudier les mesures appropriées pour l'abolition progressive des entraves au libre mouvement des hommes et pour l'emploi le plus étendu de la main-d'œuvre dans les territoires métropolitains et d'outre-mer des Etats Membres et de leurs associés;

e) D'étudier les conditions dans lesquelles les investissements de capitaux américains ou autres capitaux extra-européens pourraient être encouragés dans leurs territoires;

f) D'étendre et de développer un système de marchés garantis;

g) De convoquer une conférence économique à laquelle seraient représentés, en même temps qu'eux-mêmes, les peuples associés et ceux de leurs territoires d'outre-mer, pour étudier les suggestions ci-dessus;

5. De convoquer le plus tôt possible des conférences industrielles où seraient représentées les organisations d'employeurs, de travailleurs et de consommateurs, ainsi que les services des différents gouvernements intéressés aux principales industries manufacturières et agricoles, de façon à pouvoir formuler des propositions concrètes devant l'Assemblée pour l'organisation de ces industries et l'augmentation de leur productivité dans l'intérêt général de l'Europe;

6. To draw up a draft European convention for the control of international cartels, which it will present to the Assembly.

II

The Consultative Assembly also requests the Committee of Ministers:

(a) That as a result, it would be good enough to submit to it Proposals to meet the Recommendations made above, together with a Report on the progress made on these subjects since the ordinary Session of the Consultative Assembly;

(b) That, after the approval of Proposals by the Consultative Assembly, a delegation from the Council of Europe, should be appointed to enter into negotiations with the Government of the United States of America, in order to express the common policy of the Member States and to seek through joint agreement the modifications which should be made to existing treaties, and in particular the action to be taken in the matter of lowering customs tariffs in the United States so as to allow of the development of European exports to this country.

III

PROPOSAL FOR THE FUTURE WORK OF THE ECONOMIC COMMITTEE

1. The Consultative Assembly shall decide:

(a) That the Committee on Economic Questions may sit in the interval between Sessions;

(b) That it may split into specialised sub-Committees;

(c) That these sub-Committees may hear evidence from experts on their own subjects.

2. The Consultative Assembly shall request its President to make contact with the Secretariat of U. N. O., of O. E. E. C., and B. I. S., in order to have access to all the documents of O. E. E. C., the Economic Commission for Europe and B. I. S., and to arrange for the international and national officers of these two organisations to be heard by the Committee on Economic Questions, should the Committee so desire.

3. The Appendix to this Report sets out those questions referred to the Committee on Economic Questions by the Committee of Ministers and by members of the Consultative Assembly which the Committee has decided should be the subject of study by its Sub-Committees.

6. D'élaborer un projet de convention européenne sur le contrôle des cartels internationaux, qu'il présentera à l'Assemblée.

II

L'Assemblée Consultative demande également au Comité des Ministres :

a) De bien vouloir lui soumettre des propositions conformes aux recommandations ci-dessus, ainsi qu'un rapport sur les progrès réalisés en la matière depuis la session ordinaire de l'Assemblée Consultative;

b) De désigner, après que l'Assemblée Consultative aura examiné ces propositions, une délégation du Conseil de l'Europe, chargée d'entrer en négociations avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'exprimer la politique commune des Etats Membres, et de rechercher d'un commun accord les modifications à apporter aux traités existants et les mesures à prendre, notamment en ce qui concerne l'abaissement des tarifs douaniers des Etats-Unis pour permettre le développement des exportations européennes vers ces pays.

III

ORGANISATION DU TRAVAIL DE LA COMMISSION DES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

1. L'Assemblée Consultative décide :

a) Que la commission des Questions économiques pourra siéger entre les sessions;

b) Qu'elle pourra se diviser en sous-commissions spécialisées;

c) Que ces sous-commissions pourront entendre des experts sur les questions qui leur sont renvoyées.

2. L'Assemblée Consultative demande à son Président d'entrer en contact avec les Secrétaires de l'O. N. U., de l'O. E. C. E. et de la B. R. I., de façon à pouvoir consulter tous les documents de l'O. E. C. E., de la Commission Economique Européenne et de la B. R. I., et à prendre toutes dispositions nécessaires pour que les fonctionnaires nationaux et internationaux de ces deux organisations puissent être entendus en cas de besoin par la commission des questions économiques sur sa demande.

3. L'annexe au présent rapport énumère les questions dont la commission des Questions économiques avait été saisie, soit par le Comité des Ministres, soit par les membres de l'Assemblée Consultative et qu'elle a décidé de faire étudier par ses sous-commissions.

4. Part III of this Report shall, if necessary, be redrafted so as to conform any decisions which may be taken with regard to the setting up of a Standing Committee.

4. La partie III du rapport devra éventuellement être mise en concordance avec les décisions qui seront prises au sujet de la création d'une Commission Permanente.

APPENDIX

1. The Committee on Economic Questions has set up four sub-Committees:

- A. Finance and Currency;
- B. Commercial Policy;

C. Industry, Agriculture and Food;

D. Public Works.

2. In addition the Committee has appointed a Rapporteur for the study of a European Patents Office.

3. The following subjects raised by members of the Consultative Assembly in Resolutions submitted to the Committee have been sent for study to sub-Committees.

A. Finance and Currency sub-Committee

- (a) A common currency for the Member States of the Council of Europe;
- (b) A European Reserve Bank;
- (c) A European Bank for investments;
- (d) Co-ordination of investments;
- (e) A European clearing system.

B. Commercial Policy sub-Committee

- (a) Liberalisation of inter-European trade;
- (b) Development of exchanges with the countries of Eastern Europe by means of special agreements between Member States;
- (c) Issuing of a European postage stamp;
- (d) Development of the tourist industry in Europe.

C. Industry, Agriculture and Food sub-Committee

- (a) The coal industry of the Ruhr;
- (b) Co-ordination of transport, steel and power;
- (c) Development and co-ordination of production and improvement in distribution of agricultural products.

ANNEXE

1. La commission des Questions économiques a créé quatre sous-commissions :

- A. Sous-commission Monétaire et des Finances;
- B. Sous-commission de la Politique commerciale;
- C. Sous-commission de l'Industrie, de l'Agriculture et du Ravitaillement;
- D. Sous-commission des Travaux publics.

2. En outre, la commission a désigné un rapporteur pour l'étude de la question de la création d'un Office européen des brevets.

3. Les questions suivantes, soulevées par certains membres de l'Assemblée Consultative dans les résolutions soumises à la commission, ont été renvoyées pour étude aux sous-commissions suivantes :

A. Sous-Commission Monétaire et des Finances

- a) Création d'une monnaie commune aux Etats Membres du Conseil de l'Europe;
- b) Création d'une banque européenne de réserves;
- c) Création d'une banque européenne d'investissements;
- d) Coordination des investissements;
- e) Institution d'un système de clearing européen.

B. Sous-commission de la Politique commerciale

- a) Libéralisation des échanges intereuropéens;
- b) Développement des échanges avec l'Est européen par le moyen d'accords spéciaux entre les Etats Membres;
- c) Emission d'un timbre-poste européen;
- d) Développement du tourisme en Europe.

C. Sous-commission de l'Industrie, de l'Agriculture et du Ravitaillement

- a) Industrie charbonnière de la Ruhr;
- b) Coordination des transports, de l'énergie et de la sidérurgie;
- c) Développement et harmonisation de la production, amélioration de la répartition des produits agricoles.